

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation</b> 17 mars 2009	L'an deux mil neuf, le 24 mars, à 21 heures, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur JOSSE, Maire,																								
<b>Date d'Affichage</b> 7 avril 2009	<u>Etaient présents</u> : Alain JOSSE, Maire. Elisabeth LE BEHEREC, Bernard KAMMERER, Christine RELECOM, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Sylvie GERINTE, Adjoints au Maire. Margaret POULAIN, Pierre TESSIER, Marie-Pierre DELFLY, Jean Luc DESPREZ, Arlette LEPARC, Stephan ARNOFFI, Christophe CAROZZO, Magali OLIVE, Michel HUBERT, Marie Paule BOILLOT, Joseph DUPRAT, Jean Pierre PEREIRA RAMOS, Emmanuel BEZANÇON, Martine HARBULOT, Stanislas GAUDON et Chadia ROUYER, Conseillers Municipaux.																								
<b>Nombre de Conseillers</b> <u>En exercice</u> : 29 <u>Présents</u> : 23 <u>Votants</u> : 25 <small>Ne participent pas au vote les membres de CA d'associations subventionnées (4)</small>	<u>Absents excusés</u> : Béatrice MOREAU donne pouvoir à Elisabeth LE BEHEREC. Jean Jacques DEBERNARD donne pouvoir à Pierre BORNE. Agnès LASZCZYK donne pouvoir à Jean Pierre PEREIRA RAMOS. Nadia TOUAZI donne pouvoir à Joseph DUPRAT. Marianne MAHJOUR donne pouvoir à Chadia ROUYER. Jean ACCOCÉ donne pouvoir à Emmanuel BEZANÇON.																								
<b>Objet :</b>  SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS	Mademoiselle Magali Olive a été nommée secrétaire de séance. Comme chaque année, figurent au budget de la Commune des crédits pour subvention à divers organismes et associations, dont la répartition incombe au Conseil Municipal. Pour respecter l'esprit du budget primitif 2009, l'Administration municipale s'efforce de concilier d'une part le caractère limitatif des crédits budgétaires et d'autre part les besoins légitimes des groupements qui participent sous différentes formes, aux activités de Marolles en Brie. C'est dans cet esprit que le Maire propose de voter les attributions suivantes : Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, - A l'unanimité, les membres du bureau des associations ne prenant pas part au vote (4 : Christine RELECOM, Arlette LEPARC, Christophe CAROZZO et Michel HUBERT), décide de verser aux associations et organismes divers les subventions suivantes :																								
Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Val-de-Marne au titre du contrôle de légalité le  et qu'elle a été notifiée aux intéressés le  Le Maire,  Alain JOSSE	<table><tr><td>Adev</td><td>150 €</td></tr><tr><td>Amicale du personnel</td><td>4 000 €</td></tr><tr><td>Amis de Marolles</td><td>3 500 €</td></tr><tr><td>APSI/ACMPP</td><td>200 €</td></tr><tr><td>Ass. Secrétaires généraux</td><td>150 €</td></tr><tr><td>Bois Notre Dame</td><td>100 €</td></tr><tr><td>Conservatoire</td><td>62 000 €</td></tr><tr><td>Croix Rouge Française</td><td>200 €</td></tr><tr><td>Etoile Marollaise</td><td>9 000 €</td></tr><tr><td>FNACA</td><td>50 €</td></tr><tr><td>Foot ball club</td><td>47 000 €</td></tr><tr><td>Fushia</td><td>300 €</td></tr></table>	Adev	150 €	Amicale du personnel	4 000 €	Amis de Marolles	3 500 €	APSI/ACMPP	200 €	Ass. Secrétaires généraux	150 €	Bois Notre Dame	100 €	Conservatoire	62 000 €	Croix Rouge Française	200 €	Etoile Marollaise	9 000 €	FNACA	50 €	Foot ball club	47 000 €	Fushia	300 €
Adev	150 €																								
Amicale du personnel	4 000 €																								
Amis de Marolles	3 500 €																								
APSI/ACMPP	200 €																								
Ass. Secrétaires généraux	150 €																								
Bois Notre Dame	100 €																								
Conservatoire	62 000 €																								
Croix Rouge Française	200 €																								
Etoile Marollaise	9 000 €																								
FNACA	50 €																								
Foot ball club	47 000 €																								
Fushia	300 €																								

**MAIRIE DE  
MAROLLES EN BRIE  
Place Charles de Gaulle  
94440**

**N°: 1783/2009 (SUITE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Date de convocation</b> 17 mars 2009	Hand ball club Judo club Karaté club Loisirs et découvertes Mission locale Office Municipal de la Jeunesse OMJ Pêche Plateau Briard Prévention routière Protection civile Rencontres Marollaises RN 19 Scouts de France Téléthon Tennis club Voyage d'étude/Tour du monde/divers	7 000 € 12 000 € 650 € 500 € 5 800 € 160 000 € 250 € 100 € 400 € 1 350 € 262 € 300 € 300 € 1 000 € 300 €
<b>Date d’Affichage</b> 7 avril 2009		
<b>Nombre de Conseillers</b> <u>En exercice</u> : 29 <u>Présents</u> : 23 <u>Votants</u> : 25 <small>Ne participent pas au vote les membres de CA d'associations subventionnées (4)</small>	CERTIFIE CONFORME MAROLLES EN BRIE, le 26 mars 2009	Alain JOSSE Maire de Marolles en Brie
<b>Objet :</b>  SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS		
<p>Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Val-de-Marne au titre du contrôle de légalité le</p> <p>et qu'elle a été notifiée aux intéressés le</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain JOSSE</p>		